

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 mai 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2019

MEDIATHEQUES – RESIDENCE D'ECRIVAIN DANS LE CADRE DU FESTIVAL LA 5EME SAISON 2020

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Marie-Chantal GARENNE à Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU à Alain BAUDIN, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Rabah LAICHOURE à Marcel MOINARD, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Marie-Chantal GARENNE, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Michel PANIER, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C56-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 27 MAI 2019

MEDIATHEQUES – RESIDENCE D'ECRIVAIN DANS LE CADRE DU FESTIVAL LA 5EME SAISON 2020

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de la prochaine édition du Festival la 5ème saison » en 2020, La Communauté d'Agglomération du Niortais, à travers son service et son réseau de bibliothèques, souhaite renouveler la construction d'un projet littéraire de résidence d'écrivain à partir de laquelle pourra se mettre en place un programme de rencontres et d'animations autour du livre et de la lecture dans les communes.

Dans le souci d'encourager les pratiques culturelles liées au livre, la collaboration d'un écrivain en création pourra venir en appui ou en complément des projets menés par les communes lors du Festival la 5ème saison et apporter ainsi une importante contribution à l'animation culturelle sur le territoire et ce, dans les limites imparties par le budget dédié au festival.

A cet effet, un appel à candidature pour une résidence d'auteur sera lancé dans le cadre du Festival la 5ème saison (joint en annexe). Conjuguant nature et culture, cette résidence offre un cadre privilégié aux écrivains pour concevoir un projet pouvant donner lieu à publication.

Cet événement permettra de :

- Promouvoir le livre et la lecture au cœur de nos communes ;
- Encourager les pratiques culturelles liées au livre ;
- Susciter la rencontre avec les publics ;
- Permettre une ouverture culturelle ;
- Offrir à l'écrivain un espace propice à la création ;
- Promouvoir le travail de l'auteur ;
- Valoriser le territoire ;
- Promouvoir le Festival de l'Agglo auprès de la population locale.

Conditions d'accueil :

L'auteur sera invité durant 2 mois entre avril et juin, les dates précises seront à définir avec l'auteur. La résidence est ouverte à tous les genres de fiction (roman, nouvelle, récit, roman graphique, Bande Dessinée...) aux auteurs français et étrangers francophones ayant publié un ou plusieurs ouvrages à compte d'éditeur.

L'écrivain sera logé dans une commune du territoire au frais de l'Agglomération, le lieu restant à déterminer avec lui.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C56-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019

La résidence est assortie d'une allocation mensuelle de 2 000 euros brut (droits d'auteurs inclus). La CAN se charge de reverser 1,1% de contribution diffuseur (soit 44€).

Les frais de restauration, plafonnés à 600 euros, seront remboursés à l'auteur à la fin du séjour.

La CAN prend en charge les frais de voyage aller/retour du domicile de l'auteur à Niort, à raison d'1 aller-retour sur la base du tarif SNCF 2nde classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le résident se déplace avec son véhicule. L'utilisation du véhicule personnel est fortement conseillée pour les déplacements sur le territoire de la CAN. Les communications téléphoniques et les autres frais de déplacement sont à la charge du résident.

Contreparties :

L'auteur inclura dans son projet de résidence plusieurs temps d'échange et de rencontre avec le public, notamment le public scolaire, mais surtout avec les habitants du territoire via des actions de médiation réalisées dans le cadre de la résidence et du Festival la 5ème saison.

L'auteur consacre jusqu'à 30% de son temps à des animations dont il propose les interventions, qui seront par la suite élaborées conjointement avec la CAN. Elles ont lieu sur le territoire de l'Agglomération, dans des établissements culturels (médiathèque, Centre Socio Culturel, etc.) et scolaires.

L'auteur accepte de participer à plusieurs rencontres publiques : ateliers d'écriture, lectures publiques, soirées et/ou débats littéraires.... Les déplacements liés au projet (animations, lectures, ateliers...) sont assurés ou pris en charge par l'organisateur.

Les 70% du temps restant sont dédiés aux travaux d'écriture.

En cas d'édition, réédition ou traduction de l'ouvrage réalisé, l'auteur s'engage à y mentionner sa résidence d'auteur sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Eventuellement, tout ou partie de l'œuvre en création pourra donner lieu à une restitution au moment de la clôture du festival dans les conditions définies avec l'auteur.

Enfin, la collectivité s'engage à faciliter toute rencontre avec le milieu culturel local qui serait demandée par l'auteur lui-même.

Financement :

Dépenses prévisionnelles		
Rémunération de l'auteur	Rémunération brut totale	4000 €
	Contribution 1.1% diffuseur	44 €
Frais de repas	Base de 10€/jr	600 €
Frais d'hébergement	Base de 60€/jr	3 600 €
Frais de transport	1 aller/retour domicile/CAN + frais déplacements sur le territoire	400 €
TOTAL des dépenses prévisionnelles		8 644€

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C56-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019

Soutien prévisionnel des partenaires		
Centre National du Livre	Financement direct du salaire de l'auteur	4 000 €
Conseil Départemental 79 (MDDS)	Financement direct pour les frais de l'auteur (restauration, hébergement)	300 €
TOTAL soutien des partenaires		4 300 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'organisation d'une Résidence d'auteur dans le cadre du festival la 5ème saison 2020,
- Approuver les conditions d'accueil et les modalités de financement de l'auteur,
- Approuver l'appel à candidature joint en annexe,
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à solliciter différents partenaires dans le cadre de ce projet,
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tous les documents et les engagements y afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190527-C56-05-2019-DE Date de télétransmission : 03/06/2019 Date de réception préfecture : 03/06/2019
--

Appel à candidature pour une résidence d'écrivain

Contexte :

Dans le souci d'encourager les pratiques culturelles liées au livre, la Communauté d'Agglomération du Niortais lance un appel à candidature pour une résidence d'auteur dans le cadre du *Festival la 5^{ème} saison 2020*. Ce festival est en lien direct avec le territoire et permet l'appropriation de l'espace public, notamment à travers le spectacle vivant.

Située à 45 minutes de La Rochelle et de l'Océan Atlantique, à 1h40 de Nantes, 1h50 de Bordeaux, et 2h30 de Paris, l'Agglomération Niortaise profite également de la zone humide classée Grand site de France qui est le Marais Poitevin.

Conjuguant nature et culture, elle offre un cadre privilégié aux écrivains pour concevoir un projet pouvant donner lieu à une publication d'écrits.

Enjeux et objectifs :

- Offrir aux auteurs un espace propice à la création
- Valoriser le territoire de la communauté d'agglomération
- Encourager les pratiques culturelles liées au livre et à la lecture
- Favoriser la rencontre avec les publics
- Participer à l'enrichissement d'une saison culturelle

La vocation de la résidence est de permettre à l'auteur d'accomplir ou de poursuivre un travail personnel de création ou d'écriture, tout en allant à la rencontre du public au cours des différentes interventions.

Un temps pendant lequel l'auteur peut s'immerger et se nourrir des spécificités du territoire.

Conditions d'accueil :

L'auteur sera invité durant 2 mois entre avril et juin, la période exacte est à définir avec l'auteur.

La résidence est ouverte à tous les genres de fiction (roman, nouvelle, récit, roman graphique, bande dessinée...), aux auteurs français et étrangers francophones ayant publié un ou plusieurs ouvrages à compte d'éditeur.

L'auteur sera logé dans une commune de l'Agglomération, le lieu restant à déterminer avec lui.

La résidence est assortie d'une allocation de 2 000 euros brut par mois (droits d'auteurs inclus). La CAN se charge de reverser 1,1% de contribution diffuseur.

Les frais de restauration plafonnés à 600 euros seront remboursés à la fin du séjour.

La CAN prend en charge les frais de voyage aller/retour du domicile de l'auteur à Niort, à raison d'1 aller-retour sur la base du tarif SNCF 2nde classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le résident se déplace avec son véhicule.

Véhicule personnel fortement conseillé.

Les communications téléphoniques et les autres frais de déplacement sont à la charge du résident.

Contreparties :

L'auteur inclura dans son projet de résidence des temps d'échange et de rencontre avec le public, notamment le public scolaire, mais surtout avec les habitants du territoire via des actions de médiation réalisées dans le cadre de la résidence et du *Festival la 5^{ème} saison*.

L'auteur participera à des animations dont il propose les interventions, qui seront par la suite élaborées conjointement avec la CAN. Ces interventions ont lieu sur le territoire de l'Agglo, dans des établissements culturels (médiathèque, Centre Socio Culturel, etc.) et scolaires.

L'auteur accepte de participer à des rencontres publiques : ateliers d'écriture et de lecture, rencontres, soirées lecture, café littéraire... Ce temps ne dépassera pas 30% du temps de la résidence. Les déplacements liés au projet (animations, lectures, ateliers...) sont assurés ou pris en charge par l'organisateur.

En cas de publication de l'œuvre et d'éventuelles rééditions et traductions, l'auteur s'engage à indiquer avoir bénéficié pour la réalisation de l'ouvrage d'une résidence sur le territoire de Communauté d'Agglomération du Niortais.

Eventuellement, cette résidence pourra donner lieu à une restitution publique au moment de la clôture du festival dans des conditions qui seront entendues entre l'auteur et la collectivité.

La collectivité s'engage par ailleurs à faciliter la rencontre avec le milieu culturel local, à la demande de l'auteur.

Critères d'admissibilité :

- Langue d'écriture : français
- Avoir publié au moins un livre avec une maison d'édition professionnelle.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190527-C56-05-2019-DE Date de télétransmission : 03/06/2019 Date de réception préfecture : 03/06/2019
--

- Avoir un projet d'écriture dans le genre de la fiction (roman, nouvelle, récit, roman graphique, Bande Dessinée...) à développer en résidence.
- Etre éligible à la bourse de résidence du CNL

Les candidats seront sélectionnés par un jury constitué pour l'occasion et composé d'élus et de personnalités issues des services et institutions culturelles et éducatives de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Dossier de candidature :

L'auteur devra fournir :

- Le présent formulaire rempli et signé
- Une lettre de motivation
- Un CV et une bibliographie complète mise à jour
- Une note d'intention décrivant le projet d'écriture ; description qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé ou de planches et croquis pour les illustrateurs.
- Des propositions d'animation
- Des ouvrages, documents, textes déjà réalisés.

Le dossier complet est à renvoyer avant **le 27 juillet 2019**

Par mail : irene.tosi@agglo-niort.fr

Par courrier : Médiathèque Pierre-Moinot, 15 rue de l'hôtel de ville 79000 Niort

Contact :

Irene TOSI

irene.tosi@agglo-niort.fr

Tel : 06 59 75 59 39

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C56-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019

Résidence d'auteur de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Fiche à joindre à la candidature (rayez les mentions inutiles)

NOM (état civil)..... Prénom.....

Pseudonyme.....

Date de naissance .../.../..... Lieu de naissance.....

Nationalité.....

Adresse domicile.....

.....

Téléphone..... Courriel.....@.....

N° de Sécurité sociale.....

Blog ou site internet.....



Vous êtes : Auteur OUI NON Illustrateur OUI NON

Votre domaine de création principal :

- Roman, récit, nouvelle
- Poésie
- Album
- Théâtre
- Autre (précisez).....

Etes-vous affilié à : Agessa OUI NON si oui, n° d'affiliation :

: La Maison Des Artistes OUI NON si oui, n° d'affiliation :

Etes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ? OUI NON

Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ? OUI NON

Si oui, précisez en quelle année et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée

.....
.....

Votre projet d'écriture en résidence

- Titre (provisoire ou définitif)
- Présentation de votre projet en quelques lignes (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier de candidature) :

.....
.....

- Y-a-t'il d'autres auteurs déjà engagés sur ce projet ? Si oui, précisez leur(s) nom(s) et qualités :

Auteur

Illustrateur

Avez-vous déjà signé un contrat avec un éditeur pour ce projet ? OUI NON

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C56-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019